

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1995

présenté par

M. Martinet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	200 000 000
Maintien de l'aide à la relance de la construction durable (<i>ligne nouvelle</i>)	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Par cet amendement, nous proposons de maintenir l'aide à la relance de la construction durable.

D'après le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal logement en France (2022), la France traverse depuis de longues années une crise du logement, que viennent aggraver les projections démographiques. La simple augmentation du nombre de ménages en France devrait générer un besoin de 210 000 à 315 000 logement par an d'ici 2030. La Fondation estime les besoins en logements neufs entre 100 et 500 000 logements par an pendant 10 ans.

Pour répondre à ce besoin, le Gouvernement avait mis en place une aide à la relance de la construction durable dotée de 350 millions € sur deux ans, entre 2020 et 2022, afin de soutenir et relancer la production de logements neufs. C'était déjà dérisoire face à la saignée opérée par Macron sur le logement. Avec 15 Md€ d'économies réalisées sur l'ensemble du quinquennat, le logement aura été le premier contributeur à la réduction des dépenses publiques ». Les aides publiques au secteur du logement n'ont jamais été aussi basses (1,6 % du PIB en 2020) alors que les recettes fiscales que rapporte le logement à l'État ont plus que doublé en 20 ans (79 milliards d'euros). Désormais, avec la fin de ce dispositif déjà très insuffisant, ce sera encore pire.

Dans ce contexte de resserrement du marché du logement, il apparaît impératif de poursuivre et renforcer l'effort de construction et les aides aux collectivités construisant du logement.

Cet amendement propose donc de transférer 200 millions d'euros en AE et CP de l'action 02 « Aides à l'innovation » bottom-up « (subventions et prêts) » du programme n° 425 « Financement

structurel des écosystèmes d'innovation », vers un nouveau programme intitulé « Maintien de l'aide à la relance de la construction durable », au sein de la mission Investissements d'avenir. »